



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dons de moelle osseuse

Question écrite n° 17011

Texte de la question

Mme Véronique de Montchalin appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'enrichissement et la diversification du registre national des donneurs officiels de moelle osseuse. L'agence de biomédecine en France estime à 2 000 personnes chaque année, le nombre de patients devant recevoir une greffe de moelle osseuse pour espérer guérir de leur maladie. Si le registre national des donneurs dénombre près de 385 000 personnes en France et le registre international des donneurs plus de 41 millions de personnes, trouver un donneur compatible possédant la même carte d'identité biologique que le patient est extrêmement rare. En effet, le taux de compatibilité le plus important demeure au sein de la fratrie. Évalué à 1 sur 4, ce ratio chute à 1 sur 1 million hors du cercle familial (source : agence française du sang). À cet égard l'enrichissement et la diversification du registre national des donneurs officiels semblent donc essentiels en réponse au faible taux de compatibilité. D'une part, il faut rappeler que 80 % des dons de moelle osseuse consistent en un prélèvement sanguin et non un don de moelle épinière, assimilé à la douleur et à un risque plus élevé. D'autre part, l'agence de biomédecine en France a abaissé l'âge maximal pour s'inscrire sur le registre des donneurs officiels de moelle épinière à 35 ans. En effet, c'est entre 18 et 35 ans que les cellules souches offrent le plus de chances de survie après la greffe. Par conséquent, elle lui demande, si une future campagne de sensibilisation et de communication en la matière est envisagée dans les mois à venir, afin de contribuer à une évolution de la perception de cet acte et à une mobilisation plus importante de donneurs âgés entre 18 et 35 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique de Montchalin](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17011

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2776

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)